Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260604-2026_06_020-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

L'an deux mil VINGT-SIX, le 4 juin, à 19H30 le Conseil Municipal de la Commune de Muzillac, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame CABON Marie-Thérèse, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 26 Votants : 28

Présents : Marie-Thérèse CABON, Bruno HUBERT, Christine LE CADRE, Eric BLANCHO, Florence RAUFFLET, Franck GALUDEC, Séverine GUYOT, Benjamin VILAIN, Etienne LAURENT, Monique DELANNOY, Jean-Luc PICHOT, Patrick HUBERT, André ALLIO, Marc LE CHENADEC, Dominique LE JALLÉ, Edith LE PALAIRE, Manuela CADOU, Fabrice LE BOT, Raphaël EVAIN, Morgane DANIEL SCHMITT, Elise JARRON-JAHANGARD, Angélique BERET, Pierre-Yves LE JALLÉ, Guillaume JOGUET, Ninon BIHAN, Michèle COLLIN

Absents :
Michel CRIAUD donne pouvoir à Marie-Thérèse CABON, en date du 29/05/2026
Hugo MAIRE donne pouvoir à Franck GALUDEC, en date du 03/06/2026
Laëtitia NICOLAS

Date de convocation : 27/05/2026 Date d'affichage convocation : 28/05/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 11/06/2026

Sur proposition de Mme la Maire et en l'absence d'autres élus candidats à l'ouverture de la séance, **Mme Séverine GUYOT** est désignée en tant que **secrétaire de séance.**
Les débats sont retransmis dans leur intégralité sur la chaîne YouTube de la Ville de Muzillac (https://www.youtube.com/watch?v=vVnUBP9-u8E)

Délibération 2026 06 020
ACQUISITION DE PARCELLES RUE JOSEPH LE BRIX

M. Franck GALUDEC, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal d'une proposition d'acquisition foncière des parcelles cadastrées BR 90 et BR 91 d'une superficie globale de 1714 m² sises à Rue Joseph Le Brix.
M. Franck GALUDEC rappelle le contexte : les propriétaires (Cts Le Garnec) de ces terrains ont informé la collectivité qu'ils souhaitaient vendre ces parcelles et qu'un acquéreur s'était manifesté. Les propriétaires ont été informés que, outre le fait qu'une éventuelle transaction était soumise au Droit de Préemption Urbain, ces terrains sont concernés par l'Emplacement Réservé n° 8 inscrit au PLU. Ces terrains sont classés en zone 1Aul (secteur affecté aux activités et installations liées aux sports et aux loisirs) au regard du PLU et ils sont également impactés en partie par la marge de recul de la RN 165. Les propriétaires n'étant pas opposés à vendre ce terrain à la Commune, il avait été convenu que PED 56 (Pôle d'Evaluation Domanial) serait consulté pour déterminer la valeur vénale de ce bien. Le PED a estimé la valeur de ces terrains à 12 500 €.
Les propriétaires ont donné leur accord sur ce montant.
M. Franck GALUDEC, précisant que l'acquisition de ces terrains par la Commune serait conforme aux orientations inscrites au PLU et permettrait à terme de délocaliser les jardins partagés situés près du complexe du Cosec, demande au Conseil Municipal :

- d'autoriser l'acquisition par la Commune de Muzillac des parcelles BR 90 et BR 91 pour un montant de 12 500 €, frais d'actes notariés et de géomètre à la charge de la Commune.
- de l'autoriser à signer tous les actes notariés et documents relatifs à la concrétisation de ce dossier.

La Commission Aménagement et Cadre de Vie, réunie le 18 mai dernier, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260604-2026_06_020-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

- AUTORISE l'acquisition par la Commune de Muzillac des parcelles BR 90 et BR 91 pour un montant de 12 500 €, frais d'actes notariés et de géomètre à la charge de la Commune ;
- AUTORISE Mme la Maire à signer tous les actes notariés et documents relatifs à la concrétisation de ce dossier.

Pour extrait conforme au registre,	Certifié exécutoire
La Maire, Marie-Thérèse CABON	La secrétaire de séance, Séverine GUYOT
MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)	MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)